

SIAEP Porte de Maurienne

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL

Du 08 juillet 2021

Etaient présents :	Titulaires		Suppléants	
BONVILLARET		DEMONNAZ Jacky		
EPIERRE	AUGEM J. Michel			FLEURY J. Jacques
MONTGILBERT	BUET J. Paul	GAY Daniel		
MONTSAPEY	BRUNIER Thierry			
ST ALBAN D'H.	GADROY LEGENVRE P.			
ST GEORGES D'H.	BRUNET André			
ST PIERRE BEL.				
VAL D'ARC	RICO PEREZ José	MELLAN Lionel		

Procuration est donnée par Mme BOUCLIER BEAUCHET (St Pierre de Belleville) à M. BRUNET.
La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 08 avril 2021.
L'ordre du jour est accepté.

1. ASSAINISSEMENT VAL D'ARC

1.1. STATION d'EPURATION (STEP)

La mise en régime a débuté en mai. Les boues sont pour l'instant stockées, en attendant le traitement à partir de fin août.

- Épandage des boues : validation de la convention avec SEM Agriculture – Environnement pour la mission suivante :
 - Utilisation rationnelle des boues en partenariat avec les agriculteurs locaux,
 - Matérialisation d'un périmètre d'épandage,
 - Dossier d'étude préalable au recyclage des boues
 - Déclaration de la filière d'épandage (DDT/Police de l'Eau)

Coût de la mission : 12 894 € HT

1.2. RESEAUX

Secteur de Miettaz : reprise des travaux prévue fin août.

La commune de Montgilbert souhaite que les abonnés situés à Miettaz soient raccordés au nouveau réseau. Le syndicat n'ayant pas la compétence assainissement pour Montgilbert, une convention sera nécessaire pour les travaux et la facturation de la redevance (renseignements à prendre auprès du percepteur).

1.3. TARIFICATION ET TAXES

Une grande partie d'Aiguebelle, qui était déjà en séparatif, a été raccordée à la station d'épuration. La date retenue pour la mise en service du réseau pour les secteurs concernés est le 01/09/2021.

- Redevance d'assainissement : à compter du 01/09/2021, les abonnés situés dans un secteur dont le réseau est mis en service, seront redevables d'une redevance d'assainissement collectif, dont le montant est fixé à 1,40 € HT le m³.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte est fixée par l'Agence de l'Eau à 0.15 € HT le m³ en 2021. Ces deux redevances sont soumises à un taux de TVA de 10%.

- Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : il ne s'agit pas du coût du branchement, qui reste à la charge du demandeur depuis le réseau jusqu'en limite de domaine public. C'est l'équivalent d'un droit de raccordement, pour les immeubles neufs ou existants nouvellement raccordés.
Le montant de la PFAC est fixé à 1 500 € HT par logement (dans le cas d'immeuble, chaque logement créé donnera lieu à l'application de la PFAC).
- Prestation de contrôle de raccordement : un contrôle de raccordement est réalisé obligatoirement en cas de vente d'un bien. Il est décidé de facturer désormais cette prestation à 200 € HT par contrôle.

Une information sera adressée aux abonnés ainsi qu'un affichage en mairie.

2. EAU POTABLE

2.1. ST ALBAN D'HURTIERES

Projet de création d'un réservoir de 250 m³ pour faire face à l'accroissement prévisible de la population. Réunion avec Baron Ingénierie en mairie de St Alban le 05/08/21 à 10h00.

2.2. ST PIERRE DE BELLEVILLE

- Pompage : la maçonnerie et le crépis de la station de pompage sont terminés ; équipement en cours ; pose des réseaux en cours ; attente du raccordement électrique de la station de pompage.
- Réservoir du Châtelet: l'équipement du réservoir sera réalisé par Aqualians dès que le bypass de distribution aura été réalisé par Manno et la vidange du réservoir.
- Remplacement de la conduite de distribution au Châtelet: la conduite d'adduction est posée en parallèle de la conduite de distribution existante. Les travaux ont permis de constater le mauvais état de la conduite de distribution. Le montant estimé des travaux de remplacement est estimé à 145 000 €. Le dossier de travaux est en cours d'élaboration par BARON pour demande de subvention.
- Corbière - déplacement d'une conduite d'eau potable : le Département nous autorise à laisser la conduite en place, qui sera protégée pendant les travaux ; deux vannes seront certainement à installer pour sécuriser la distribution pendant les travaux.

2.3. ST GEORGES D'HURTIERES

- Restructuration du réseau :

Pour rappel, un programme de travaux avait été fixé pour une mise à niveau des communes lors de leur entrée dans le syndicat. Pour St Georges, les travaux étaient estimés à environ 4 000 000 €. Un nouveau programme de travaux a été validé en 2018 pour environ 2 900 000 €. La première phase de travaux (construction du réservoir du Bessay et son adduction, renouvellement du réseau vers le Bauchez), est achevée (tranches 1 à 3 du projet d'optimisation du réseau).

Il faut aujourd'hui envisager la suite :

Tranche 4 : liaison Bochet/Reposet – estimé à 311 949 €	
Tranche 5 : liaison Pichet/Mas – estimé à 211 425 €	
Tranche 6 : aval du Mas – estimé à 316 512 €	
Frais annexes : 47 959 €	Soit 887 845 €

Financement : pour rappel, un emprunt de 400 000 € a été contracté par le SIAEP (les échéances sont remboursées par la commune) pour financer la 1^{ère} phase de travaux. Il devrait rester environ 34 000 € de disponible.

Si nous parvenons à obtenir 60% de subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Département, il resterait encore 321 138 € à la charge du syndicat.

Une participation de la commune sera nécessaire, dont les modalités seront à définir.

- Fontaine au Clavaire : la démolition de la fontaine et le déplacement de la chambre de vannes ont été réalisés par l'entreprise DAVID – reste les enrobés à finir.

2.4. MONTGILBERT

TC 3 – Planay : terminée

TC 4 – la commune a prévu sa participation aux travaux dans son budget (pour la partie Crêt-Dessus, Crêt-d'En-bas et Crêt-Dessous) et pourra faire l'avance au syndicat si besoin. Prévoir une réunion avec la commune en septembre. La suite de la TC4 (Chef-lieu) sera réalisée en 2022.

2.5. EPIERRE

La commune souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation de l'entrée Nord. Pour la partie eau potable, les travaux sont les suivants :

- Remplacement d'une conduite fonte Ø60 par un PEHD Ø125/110 sur 60 mL
- Remplacement d'une conduite fonte Ø60 par un PEHD Ø19/25 sur 15 mL
- Un calorifugeage Ø200,
- Pose 17 regards-compteurs

Le montant de la partie eau potable s'élève à 29 515 € HT, qui seront pris en charge par le syndicat sur le Budget 2022. Validation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

2.6. RANDENS/BONVILLARET - COMPTEURS

Les travaux de pose des compteurs sont à l'arrêt depuis janvier 2020. Le syndicat est toujours en attente du nouveau chiffrage du Cabinet MERLIN pour savoir s'il y a un dépassement du marché ou non sur Randens.

2.7. RANDENS - PERY

Pour rappel, la conduite d'eau potable est changée à l'occasion des travaux sur le réseau d'assainissement. Les travaux sont terminés.

2.8. BONVILLARET

- Conduite « chemin des Vignes » : lancement de la consultation restreinte le 05/07/21 auprès de 3 entreprises - date limite de réponse au 26/07/21.

- Alimentation du réservoir des Combes par le réservoir du Chef-lieu (pompage) : le montant des travaux (estimé dans l'étude d'optimisation de la distribution Randens-Bonvillaret-Monstapey) varie entre 782 000 € HT et 1 194 000 € HT selon l'option choisie. La nouvelle piste du Chef-lieu passe juste en dessous du captage. Aussi il y a peut-être une autre solution moins onéreuse à trouver.

2.9. MON TSAPEY

- Captage de Praz la Mouille II : le suivi régulier (volumes et la qualité sanitaire) indique que nous pourrions capter cette nouvelle ressource. Le captage de la source dite « de Prallet » à Randens permettrait également de déconnecter Randens et Montsapey. Lancement de la procédure pour le captage de ces ressources.
- Rénovation de la conduite entre le réservoir de Sojo et le Chef-lieu : pour rappel, ce projet s'élevait à 181 500 € en 2013. Il doit être actualisé, car le dossier d'étude initial était très sommaire (plan + devis estimatif) ce qui est insuffisant pour déposer des demandes d'aides ; une nouvelle étude doit être lancée.
- Réservoir de Barbet : la télégestion n'a toujours pas été installée (pour rappel, problème de réseau) ; décision à prendre afin de solutionner le problème.
- Pour information : la suppression d'une fuite au Coter permettra d'économiser environ 10 000 m³/mois ; une autre fuite est à confirmer et à localiser entre Sojo et Chef-lieu (environ 10 000 m³/mois).

2.10. TELESURVEILLANCE

Tous les réservoirs sont équipés sauf celui de Barbet.

2.11. GENIE CIVIL

L'étude pour la rénovation du génie civil porte sur 4 réservoirs et 1 captage :

- Réservoir du Sojo à Montsapey
- Réservoir de Bécu à Montgilbert
- Réservoir des Combes à Aiguebelle (urgent car enduit qui se détache, et le tuyau de départ de distribution est hs)
- Réservoir du Châtelet à St Pierre de Belleville
- Captage du Fayet à St Georges.

Les agents ont constaté que le réservoir du Chef-lieu à Bonvillaret est également en mauvais état : des morceaux de la coupole tombent au fond du réservoir, et l'échelle d'accès est à remplacer. Les captages de Bonvillaret sont également à rénover.

Attente du rapport de Baron Ingénierie pour demander les subventions et lancer la consultation.

3. BUDGET 2021

3.1. CREANCES ETEINTES

Validation de la proposition de la Trésorerie pour 669,69 €.

3.2. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2021

Validation de la proposition du Président pour des mouvements de crédits.

3.3. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Validation de la proposition du Président de modifier la durée d'amortissement des bâtiments d'exploitation.

4. RESSOURCES HUMAINES

Un projet de Lignes Directrices de Gestion a été élaboré et envoyé au Comité Technique du Centre de Gestion pour sa séance du 08/07/21 – attente de l'avis.

5. POINTS DIVERS

Information au Comité Syndical du litige qui oppose un abonné de la Pouille au Syndicat, relatif à l'assainissement.

Information relative à l'assainissement à prévoir pour les abonnés de la Pouille.

Val d'Arc : campagne de changements des compteurs du territoire d'Aiguebelle à budgétiser et programmer.

St Georges d'Hurtières : la commune souhaite que la réparation du captage des Abérus soit revue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens-Val d'Arc, le 12 juillet 2021
Le Président,
José RICO-PEREZ

